



**DEMANDE D'AUTORISATION FEDERALE
PROVISOIRE D'ENSEIGNER**

La présente fiche et l'ensemble des pièces à fournir sont à faire parvenir au siège de la Ligue d'appartenance du demandeur qui devra en outre être au moins âgé de 18 ans et titulaire du 1^{er} Dan.

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Sexe :

Date de naissance : Age :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone :

Groupe d'appartenance (le cas échéant) : Ligue :

Nom du club : N° du club (FFAB) :

N° de licence : Grade :

Date de début en aikido :

Pièces à joindre :

- Le passeport fédéral avec le timbre de licence de la saison en cours
- Une attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement de l'Aïkido délivré depuis moins d'un mois à la date de la demande
- Une attestation d'inscription à l'école des cadres de la ligue d'appartenance
- La photocopie du diplôme de grade DAN authentifié par l'autorité compétente, ou en cours de validation
- Un extrait de casier judiciaire n° 3

Je souhaite bénéficier de l'Autorisation Fédérale Provisoire d'Enseigner pour la saison : _____

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :